



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2017-021

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2017

Sommaire

PREF-DIRCIME

32-2017-02-07-001 - 2017 027 AP SUPPLEANCE FONCTIONS PREFECTORALES SP
CONDOM (1 page)

Page 3

PREF-DIRCIME

32-2017-02-07-001

**2017 027 AP SUPPLEANCE FONCTIONS
PREFECTORALES SP CONDOM**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GERS

PREFECTURE
Direction de la coordination interministérielle
et des moyens de l'état
Service du pilotage interministériel et du développement
Bureau du courrier et de la coordination

N° d'enregistrement :

ARRÊTÉ

accordant la suppléance des fonctions préfectorales à M. Jean-Charles JOBART,
sous-préfet de l'arrondissement de Condom,
du vendredi 10 février 2017, 12 h, au lundi 13 février 2017, 8 h

Le préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du 10 juin 2015 nommant M. Pierre ORY préfet du Gers,

VU le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Guy FITZER secrétaire général de la préfecture du Gers,

VU le décret du 3 mai 2016 nommant M. Jean-Charles JOBART, sous-préfet de l'arrondissement de Condom,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2015 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,

Considérant l'absence simultanée de M. Pierre ORY, préfet du Gers et de M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers, du vendredi 10 février 2017, 12 h, au lundi 13 février 2017, 8 h

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : M. Jean-Charles JOBART, sous-préfet de l'arrondissement de Condom, est chargé de la suppléance des fonctions préfectorales du vendredi 10 février 2017, 12 h, au lundi 13 février 2017, 8 h.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et M. le sous-préfet de l'arrondissement de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le 07 FEV. 2017



Le préfet

Pierre ORY